

# Versailles+

“ Quand je donne une place, je fais un ingrat et cent mécontents ” - Louis XIV

N°93 Octobre 2016

**LE CHOC  
FISCAL**

**CATHERINE  
PÉGARD  
RECONDUITE**

Photo © Thierry Bou+1/2t

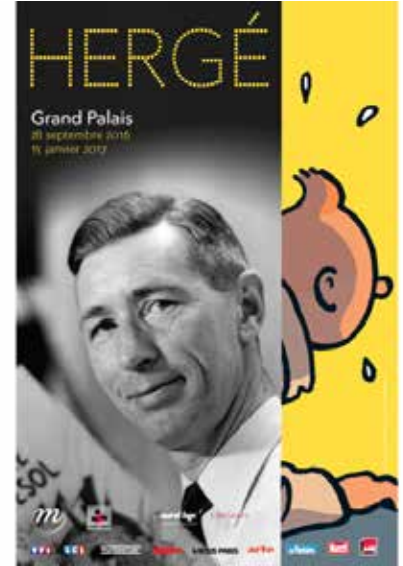
MAGAZINE OFFERT

0€  
00

## Hergé s'installe au Grand Palais

Paris n'est qu'à 30 minutes de Versailles, et aller découvrir le maître du Neuvième art vaut le détour. Du 28 septembre 2016 au 15 janvier 2017, retrouvez Hergé pour une exposition inédite au Grand Palais. L'occasion de découvrir toutes les facettes et la vie du créateur de Tintin...

Dans l'exposition consacrée au dessinateur, au Grand Palais à Paris, il est évidemment question du petit reporter et de son fidèle chien. Mais le parcours proposé par l'institution va bien au-delà, donnant à voir un Hergé féru d'art contemporain, amateur de peinture, publicitaire et marqué par le septième art.



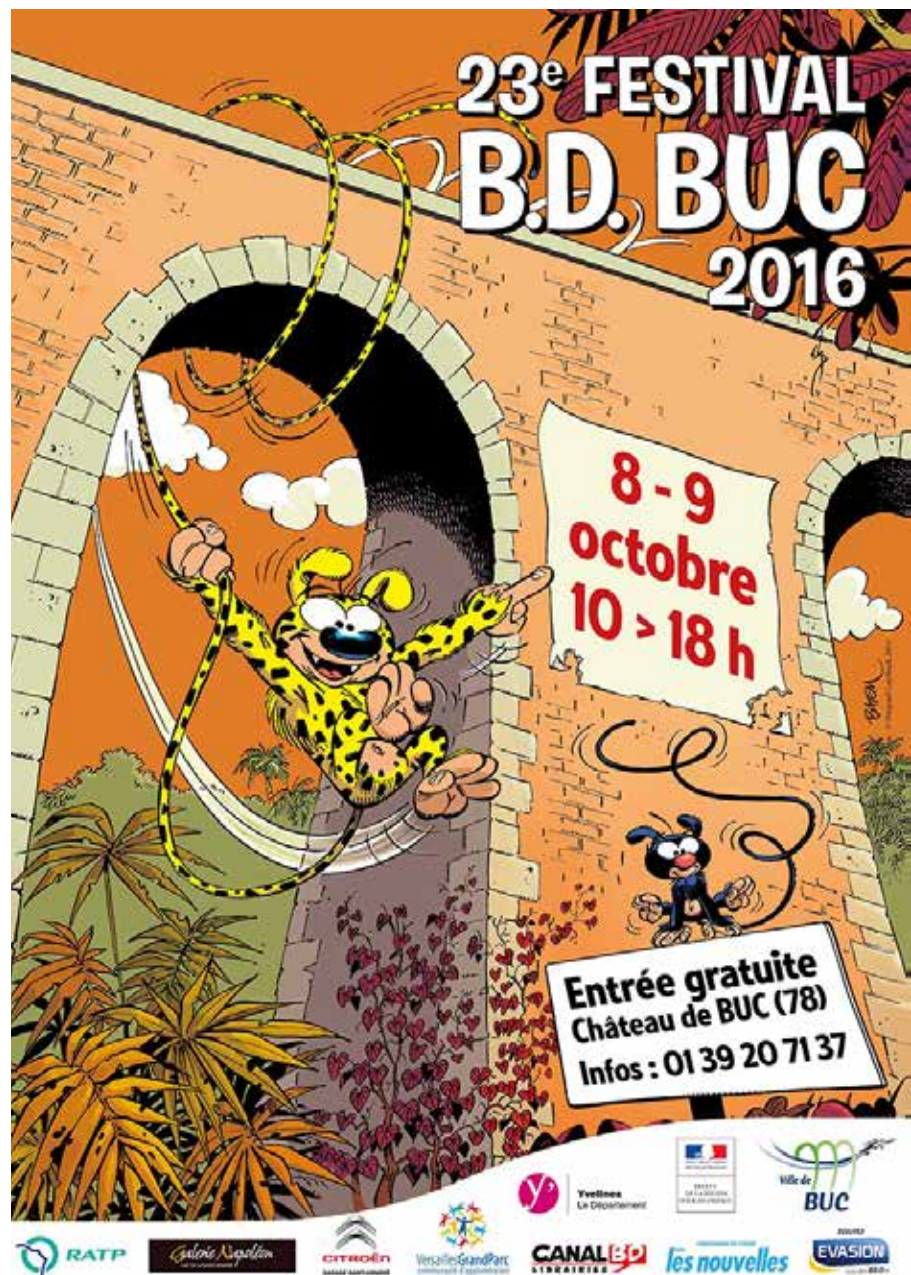
## Donner l'envie de créer

La Maison de Quartier Clagny Glatigny propose aux habitants d'exposer leurs œuvres.

L'espace Marcelle Tassencourt, géré par la Maison de Quartier Clagny Glatigny, possède un large hall accédant au gymnase et à la salle polyvalente. C'est donc dans ce lieu de fréquents passages que l'équipe dirigeante a décidé de proposer aux habitants du quartier d'exposer leurs créations artistiques.

Actuellement l'association EGPE (école des grands-parents européens) animant différents ateliers, soumet au regard du public des textes produits dans leur atelier d'écriture, ensuite un jeune sculpteur sur bois, Michel Ithurbide est programmé (à partir du 15 octobre), il sera suivi par une étudiante en art plastique et ainsi de suite...en fonction du planning.

Ces expositions sont un des axes d'un projet social « dont l'ADN est la participation des habitants, nous souhaitons favoriser et accompagner les initiatives et bien sûr susciter l'envie de s'exprimer en créant ! » Toute l'équipe vous accueillera dans cet objectif. Il faut aussi savoir que des ateliers libres sont mis à la disposition des adhérents à la Maison de Quartier, il ne reste plus qu'à trouver l'inspiration !



# Les embarras de la rentrée

Versailles a retrouvé son rythme de ville paisible et studieuse. Une belle arrière saison a même incité bon nombre de parents à quitter le plus tard possible leurs lieux de villégiature. Les journées du patrimoine ont connu une réelle affluence. Nombreux sont les versaillais qui ont découvert à cette occasion pour la première fois le nouveau siège entièrement (rénové de l'Académie des Sciences Morales à Richaud et visité l'éblouissante exposition consacrée à Willmotte.

Il y a beaucoup de sujets de satisfaction pour une cité qui reste l'une des plus jeune, des plus créatrice et des plus « verte » de France : la rentrée scolaire s'est bien déroulée pour les quatorze mille lycéens et les mille étudiants. Les premiers coups de pioche vont être donnés incessamment pour construire les nouveaux cinémas dans le centre ville. L'engouement pour les start-ups ne se dément pas : la pépinière d'entreprises est pleine à craquer et faute de place suffisante, de nouveaux projets émigrent progressivement du côté du quartier de la geôle.

Tout n'est pas idyllique pourtant. Il y a les petites tracasseries permanentes de la vie quotidienne : et d'abord pour les banlieusards le fonctionnement chaotique des trains, en particulier sur la ligne Saint-Lazare avec les retards, les annulations, les travaux interminables que ne compenseront pas quelques wagons décorés aux effigies du roi soleil exposés à la vue de banlieusards particulièrement exaspérés par l'accumulation des incidents ferroviaires en cette rentrée. Il y a aussi quelques inconvénients auxquels on pourrait porter remède, comme une signalétique incertaine dans certains cas et le tracé de quelques pistes cyclables qui impliquerait une plus grande discipline de la part de certains conducteurs (et conductrices).

Et puis, il y a l'émotion qui s'est emparée des riverains du boulevard de la République concernant l'abattage d'arbres, rallumant un conflit séculaire : faut-il rappeler qu'un conservateur du château a perdu son

poste en 1935 pour une sorte d'offense à la nature parce qu'il avait osé s'en prendre à des plantations en mauvais état et que la tempête de 1999 s'est révélée une bénédiction pour opérer le grand nettoyage qu'aucun de ses successeurs n'avait osé entreprendre.

Et puis il y a ces ombres plus sévères portées sur la ville. L'installation de la fibre a pris du retard en raison de la défaillance des prestataires qui avaient obtenu le marché. Les soucis du château à propos de certains mobiliers acquis dans des conditions douteuses ternit l'image du joyau de notre patrimoine. Beaucoup plus sérieuse apparaît l'annonce d'une installation prochaine d'un camp pour accueillir des migrants dans la région de Louveciennes. Les rumeurs les plus folles circulent à ce sujet et donnent même lieu à manifestations, même si officiellement le nombre des personnes accueillies devrait rester modeste.

Mais pour les Versaillais, le choc de la rentrée le plus sévère concerne l'explosion des taxes foncières, qui ont bondi de vingt pour cent en moyenne. La ville n'y est pourtant pour rien puisque le niveau des taxes qu'elle prélève reste rigoureusement égal à celui de l'an dernier. La faute en revient au conseil départemental qui détient la palme d'une hausse qui atteint 66%. Son président, Pierre Bédier justifie cette décision par la lâcheté d'un Etat qui se défausse sur les régions d'une partie de ses charges alors qu'il faut bien poursuivre l'indispensable politique d'investissements, même si les contribuables du département trouvent qu'il a eu la main un peu lourde et qu'il aurait pu étaler la facture dans le temps. Encore que dans ce domaine l'avenir ne s'annonce pas rose. Bernard Legendre évoque en page 4 ses craintes car, pour éviter les foudres de Bruxelles quant à l'impossibilité de la France de remettre de l'ordre dans ses affaires et de limiter ses déficits, l'Etat impécunieux va continuer à maintenir la pression sur les collectivités locales qui seront appelées à la rescousse pour remédier à ses défaillances

*Michel Garibal*

## Versailles+

est édité par la SARL de presse Versailles + au capital de 5 000 €, 8, rue Saint Louis, 78000 Versailles, SIRET 498 062 041

Fondateurs : Jean-Baptiste Giraud, Versailles Press Club, et Versailles Club d'Affaires

[www.versaillesplus.fr](http://www.versaillesplus.fr)

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RESPONSABLE DE LA RÉDACTION**  
Guillaume Pahlawan

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Michel Garibal

pour écrire à la rédaction  
[redaction@versaillesplus.fr](mailto:redaction@versaillesplus.fr)

**PUBLICITÉ**  
Sophie Maurice  
**06 33 54 28 79**  
[publicite@versaillesplus.fr](mailto:publicite@versaillesplus.fr)

**MISE EN PAGE**  
Agence Even BD

**DIFFUSION**  
Cibleo  
Versailles Portage

**ABONNEMENT**  
Annuel : 60 €  
Prix au numéro (port compris) 6 €

numéro issn en cours.  
dépôt légal à parution.  
tous droits de reproduction réservés.  
imprimé par rotimpres espagne.



devenez ami de Versailles+ sur facebook

Un message commercial ?  
[publicite@versaillesplus.fr](mailto:publicite@versaillesplus.fr)  
Une information à transmettre ?  
[redaction@versaillesplus.fr](mailto:redaction@versaillesplus.fr)



# Le choc de la taxe foncière : 20% de hausse.

**Les versaillais propriétaires de leur appartement ou de leur maison ont été surpris : leur avis de taxe foncière, arrivé dans les boîtes à lettres à l'heure de la rentrée des classes, a fait un bond de 18 à 20 %, selon l'évolution personnelle de la base c'est-à-dire de la valeur locative, soit pour la plupart des contribuables, une hausse de 100 à 200 euros.**

Et de pester contre les supposés coupables : la mairie ou l'Etat. Sauf que la ville y est tout à fait étrangère et que la responsabilité de l'Etat, si elle existe, est, on va le voir, indirecte.

Le responsable est le Conseil départemental (ex général) des Yvelines, qui, le 21 janvier dernier, a adopté, du reste à une très forte majorité, son budget avec une hausse de .... 66 % du taux propre au département de la taxe foncière. Le taux d'appel est en revanche resté inchangé en 2016 pour la municipalité comme pour la taxe des ordures ménagères : Taux d'appel de la taxe foncière (en % sur les valeurs locatives)

	2015	2016
Municipalité	14,52	14, 52
Département	7,58	12, 58
Ordures ménagères	5, 39	5, 39

Ce qui repose la question : quelle mouche a donc piqué les élus des Yvelines pour braver

à ce point l'impopularité et augmenter d'un seul coup une de leurs recettes fiscales de deux tiers ? La réponse est assez simple : la taxe foncière représente une part importante des recettes fiscales (de l'ordre du tiers pour l'ensemble des départements français) et c'est le seul poste dont les élus ont la maîtrise du rendement, les autres impôts et taxes obéissant à des règles fixées par Bercy. Cependant, voilà qui nourrit encore la perplexité du citoyen propriétaire : pourquoi donc le Conseil départemental avait-il à ce point besoin d'argent frais en 2016 ? Cela résulte d'une évolution déjà ancienne - soit depuis quatre ans - et toujours plus accentuée d'un écart grandissant de trajectoire entre les recettes et les dépenses. Ces dernières sont largement contraintes, en particulier du fait de transferts de compétences par l'Etat et, à titre d'exemple, les dépenses sociales se sont accrues de 40 millions ( + 20 % ) de 2013 à 2016. En regard, la dotation versée par l'Etat ne cesse de diminuer : 145 M en 2013, 51 M en 2015, 13 M seulement en 2016, alors que les versements dits de « péréquation » des Yvelines au profit de départements réputés pauvres s'envolent : 14 M en 2013, 54 en 2015, 40 en 2016. Cette année, l'effet de ciseaux devenait tout à fait insupportable et l'effort de contrôle des dépenses non obligatoires, bien que réel, ne

pouvait plus suffire à préserver l'équilibre du budget.

On doit de plus observer que cette hausse de la taxe foncière au profit du département, si forte soit elle, constitue aussi une sorte de rattrapage. En effet, le 78 avait jusqu'ici un taux de prélèvement très maîtrisé, nettement inférieur à celui de la plupart des autres départements franciliens. En ce sens, il s'agit d'un simple réalignement et non d'une imposition atypique ... Le taux des Yvelines de la taxe foncière départementale reste d'ailleurs encore de 4 points inférieur à celui de l'Essonne, de 5 points à celui du val d'Oise. Comprendre le mécanisme qui a conduit à ce choc soudain sur les avis d'imposition ne réduira pas l'amertume. Soyons aussi hélas conscients du fait qu'il ne s'agit là que d'un signe avant coureur, encore assez mince, de la crise générale de notre système public. Rappelons que l'Etat est endetté, bébés compris, de 35 000 euros par habitant. On doit donc s'attendre hélas à des nouvelles mesures sans doute plus percutantes dans les années à venir, réductions brusques de dépenses ou hausses encore significatives, aussi insupportables que pathétiques, des prélèvements publics en tous genres dont nous avons pourtant déjà le record en Europe.

*Bernard Legendre*

## Nouvelle loi sur le patrimoine : Qu'est-ce que cela change ?

**Avec près de 250 hectares, Versailles dispose du plus grand secteur sauvegardé de France hors Paris et Laon (à quelques dizaines d'hectares près).**

Cet été, le 8 juillet 2016 précisément, une nouvelle loi a été promulguée concernant les secteurs sauvegardés. Il s'agit de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP). Elle régit les nouvelles règles dans les domaines de la création artistique et du patrimoine.

Ainsi le terme de « secteur sauvegardé » disparaît au profit de « site patrimonial remarquable ».

Versailles a d'ailleurs les honneurs de la loi puisqu'un paragraphe lui est consacré dans l'article 112- II. Il précise que « les périmètres de protection des domaines classés de Versailles et de Trianon deviennent de plein droit des périmètres délimités des abords ».

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique dans un but de protection du patrimoine culturel.

Qu'est-ce que cela change pour les Versaillais ? Si vous avez déposé un dossier en mairie avant le 8 juillet, sachez que les règles qui s'appliquent sont celles antérieures à la loi LCAP. Si ce dépôt est postérieur, la nouvelle loi entre en jeu.

Ainsi, les projets qui concernent un site remarquable doivent être soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Il a un mois pour répondre aux déclarations préalables. (deux mois pour tous types de permis aux abords des monuments historiques et des sites patrimoniaux remarquables). Le recours à un architecte est dorénavant obligatoire pour les travaux d'une surface supérieure à 150 m<sup>2</sup>.

Une autre conséquence de la loi est la réglementation de la publicité. Il semblerait



que celle-ci devienne interdite aux abords immédiats du château. Ceci risque de ne pas enchanter les entreprises spécialisées dans la publicité urbaine...

Il pourrait également y avoir un impact sur les enseignes des commerçants. Leur nombre devrait diminuer ainsi que leur taille. Cela ne faciliterait pas le développement commercial de ces professionnels, particulièrement touchés par la crise et la baisse du nombre de touristes étrangers en France. Se pose alors le délicat problème, comme toujours à Versailles, de savoir allier la protection patrimoniale indispensable à la recherche d'un développement économique tout aussi important.

*Arnaud Mercier*

# LE BHV / PARLY

Du 28 septembre au 22 octobre

## LES 6 JOURS

*édition 160 ANS*

**Jusqu'à -50% sur  
une sélection de produits  
Maison et Mode<sup>(1)</sup>**

### CANAPE ROMAIN AM. PM.

3 places convertible, velours,  
L175 x H88 x P101cm, structure pin massif,  
pieds en bouleau  
~~2990€~~ **-40% 1 254€**  
dont 10,50€ d'éco-participation



lebhvmarais.fr



C.C<sup>ial</sup> Parly 2

(1) Sur une sélection de produits Maison et Mode signalés en magasin. Non cumulable avec certaines offres en cours.

## François Sylvestre, où comment le tour du monde vous ramène toujours à Versailles

Tout commence et tout finit à Versailles. Et il n'est pas nécessaire d'y être né. Tel est le constat de François Sylvestre, véritable globe-trotter du BTP, qui promeut le savoir-faire français depuis 15 ans aux quatre coins du monde.

**+** C'est en effet à six mille kilomètres de la cité du roi soleil qu'il a découvert sa future épouse qui travaillait à Achgabat, la capitale du Turkménistan, auprès d'un architecte bien connu de Versailles, Robert Bellon. Et maintenant c'est dans notre cité qu'il a décidé de s'installer dans le quartier Saint-Louis, car l'étude minutieuse qu'il avait entreprise depuis plusieurs mois en quête d'un logement lui a fourni un verdict sans appel : il n'y a pas selon lui d'autre lieu qui réunisse autant d'avantages dans la région parisienne pour une famille classique comme la sienne.

François Sylvestre a ainsi posé ses valises en revenant au siège de sa maison-mère après une large exploration de la planète. Il a pu donner libre cours à son goût prononcé des voyages, rendu possible très jeune grâce à un père travaillant à Air France, et après des études à l'Ecole Centrale de Nantes, une ville qui invite au grand large. Après un stage de six mois en Australie en laboratoire de recherche sur les propriétés du béton, il réussit un concours étudiant qui lui ouvre les portes de Bouygues. Pendant son service militaire, il est coopérant au Swaziland, entre l'Afrique du sud et le Mozambique et s'initie aux challenges des routes du continent africain. Puis, il change de méridien : il met le cap sur l'Asie, pour le Turkménistan, avec ce goût permanent pour la nouveauté. Il participe à la réalisation d'une douzaine de projets présidentiels dans ce pays autocratique, dont il ramènera celle qui partage sa vie, Diana.

Dès lors, il se focalise sur la péninsule arabique : il vient de passer huit ans dans les émirats, à Dubaï, Abou Dhabi et deux ans au Qatar, dans ces pays où les revenus du pétrole coulent à flot et permettent aux sociétés de BTP de réaliser des projets qui seraient impensables ailleurs. Les satisfactions de métiers sont exceptionnelles : les décisions des responsables sont rapides. Il n'y a pas ces entraves que l'on rencontre en Occident. L'administration est efficace. Les gens tirent dans le même sens, car tout le monde est volontaire, le secteur public étant guidé par un gouvernement ambitieux et les privés stimulés par la perspective de



gains confortables. Il faut accepter aussi un rythme de travail élevé et la main d'œuvre se trouve dans l'état où elle était il y a un siècle en France. Quant à la vie culturelle, ce n'est pas encore le fort de la région même si de grands efforts sont entrepris aux émirats notamment. Paradoxalement, il n'y a pas ces conflits du quotidien qui se multiplient chez nous sur les symboles religieux. Bien évidemment car l'intégration nationale d'étrangers n'est pas recherchée, mais aussi car chacun comprend le rôle qu'il occupe. Dans la région les contrastes sont forts et il faut apprendre à adapter son comportement. Si en Arabie saoudite toutes manifestations de signes religieux sont interdites, jusqu'aux décorations de Noël, aux émirats voisins les femmes ne sont pas nécessairement voilées, conduisent des voitures et certaines sont même ministres.

Aujourd'hui, François Sylvestre se pose à Versailles, où après plusieurs mois de recherche, il a réussi à acquérir un appartement dans le quartier Saint-Louis. Directeur du développement international

chez Bouygues, il continue de sillonner le monde. Outre le Moyen Orient, il multiplie les déplacements en Afrique : Nigeria, Ghana, Uganda, Rwanda. Actuellement il étudie la création d'un fonds d'investissements destinés à financer la construction d'hôtels d'affaires. Et vient appuyer d'autres collègues, dernièrement en Iran. C'est pourquoi, il goûte le calme de Versailles et cette vie culturelle qui fait tant défaut ailleurs. Et il énumérerait pendant des heures tous ses avantages : un air moins pollué que dans la capitale, des commerces variés qui consolent des grandes surfaces des communes environnantes, un réseau de bus « fantastique » sans compter qu'on peut tout faire à pied, des écoles surtout dont la réputation vaut à elle seule le choix de la cité royale. Se loger n'est pas toujours facile : les grands appartements familiaux sont rares, et précieux. On sait qu'il faut y mettre le temps, mais le succès est au bout de la patience comme il vient de le vérifier pour lui-même avec la satisfaction de savoir qu'« on peut acheter un bon Versailles pour le prix d'un mauvais Paris ».

*Michel Garibal*

# Le prélèvement à la source : un lourd fardeau de plus pour les entreprises

À en croire le sondage Odoxa du 15 juin dernier réalisé pour Les Echos, **65 % des Français se déclarent favorables à la mise en place du prélèvement à la source. 21 % affirment même y être « très favorables ».**



À en croire le sondage Odoxa du 15 juin dernier réalisé pour Les Echos, **65 % des Français** se déclarent favorables à la mise en place du prélèvement à la source.

21 % affirment même y être « très favorables ». En ces temps de grèves et de contestations quasi-quotidiennes, il n'est donc guère étonnant que le gouvernement s'accroche à ce projet de réforme. Pour autant, si elle semble populaire, cette refonte du système de prélèvement n'échappe pas à la critique, loin s'en faut. À bien y regarder, on pourrait même se demander à quoi elle sert.

## Plus simple pour les contribuables

**65 % des Français** pensent que le prélèvement à la source va leur simplifier la vie. Il est vrai qu'avec ce système, qui marque la fin du décalage temporel d'imposition, les contribuables auront une meilleure appréciation de leur net disponible et ainsi de leur pouvoir d'achat. Toutefois, si comme 89,4 % des actifs, vous êtes salarié (chiffres Insee 2014) et de surcroît mensualisé (60 % des ménages selon le fisc), cela ne devrait pas changer grand-chose pour vous. Quant à la célèbre déclaration de revenus, sans surprise, elle est maintenue pour permettre un ajustement du taux de prélèvement en cours d'année en fonction de la réalité des revenus perçus. Pas de simplification à attendre de ce côté-là.

## Une charge pour les entreprises...

**73 % des Français** considèrent que la mise en place du prélèvement à la source alourdira la charge de travail des entreprises. Mais bien peu imaginent à quel point. Transformer les entreprises en percepteurs coûtera ainsi **2 milliards d'euros** selon le Conseil des prélèvements obligatoires (rapport 2012). Une charge qui ne pèsera pas sur les épaules de l'État mais bien sur celles des entreprises. Aucune contrepartie n'étant prévue à ce jour. Une charge administrative qui, rappelons-le, vient s'ajouter à de récentes obligations toutes aussi complexes et coûteuses à mettre en œuvre, telles que la déclaration sociale nominative (DSN) ou encore le compte pénibilité, pour ne citer qu'elles.

## ...mais également un risque

Prélever l'impôt représente un coût mais également un risque pour les entreprises. Qu'advient-il, par exemple, lorsqu'en situation de **cessation de paiements** une entreprise sera incapable de reverser à l'État les impôts qu'elle est chargée de collecter pour son compte ? Bien peu d'informations sont aujourd'hui disponibles à ce sujet. En revanche, un parallèle peut être dressé avec une situation bien connue : celle où la difficulté de paiement porte sur la part salariale des cotisations sociales. Un autre versement que l'entreprise réalise au nom de ses salariés. Dans cette hypothèse, malheureusement assez courante, lorsque l'entreprise, suite au dépôt de bilan, se trouve dans l'incapacité de payer, le chef d'entreprise se voit reprocher une faute de gestion. De facto, sa responsabilité personnelle est engagée. Ce qui signifie, tout simplement, qu'il doit régler les arriérés de paiement de droits sociaux sur ses propres deniers. Pas sûr que l'approche juridique des impayés d'impôts sur le revenu soit différente.

## Alimenter les tensions

En raison de ce changement, **71 % des Français** ont peur qu'il y ait des erreurs de la part des entreprises ou du fisc. L'entreprise appliquera le taux de prélèvement que l'administration lui indiquera. Elle devra donc ne commettre aucune erreur dans sa mise en place ni dans sa mise à jour au risque de subir les foudres du salarié victime. Pire, même si la « bourde » ou le retard est le seul fait de l'administration fiscale, c'est l'employeur, collecteur de première ligne, qui essuiera les critiques de ses collaborateurs. Un comble ! Quant au simple fait que le taux de prélèvement soit communiqué par le fisc à l'entreprise, il inquiète tout de même 71 % des Français. Comment en effet imaginer que cette situation, qui permet à tout employeur d'avoir une idée assez précise du montant global des revenus de chacun de ses salariés, n'ait aucune incidence sur sa politique salariale ? Et même si l'entreprise n'en tenait pas compte, les salariés auront toujours un doute. De quoi attiser les tensions. Ce dont personne n'a vraiment besoin.

## Quel intérêt pour l'État ?

Lorsque l'on pose la question aux Français, 61 % répondent que le prélèvement à la source permettra à l'État de mieux gérer et prévoir les finances du pays. Loin de moi l'idée de jouer les mauvais coucheurs, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. Deux en particulier : **98,64 % et 65 000**. Le premier correspond au taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu et le moins que l'on puisse dire est



qu'il est excellent. Le second n'est autre que le nombre moyen de défaillances d'entreprises enregistrées ces dernières années. La mise en place du prélèvement à la source dans la mesure, une fois encore, où elle transforme l'entreprise en percepteur, nous invite à marier les deux. Inutile d'être un spécialiste des probabilités pour en déduire que le rendement de l'impôt risque de chuter. Le maintenir à son niveau actuel tiendrait même du miracle. Quant à la baisse du nombre de fonctionnaires que cette réforme pourrait occasionner (25 000 postes selon Terra Nova, un think tank proche du PS et très favorable au prélèvement à la source), personne n'y croit vraiment.

## Le prélèvement à la source cruel pour les contribuables modestes

**215.000 demandes de remises gracieuses ou d'étalement de l'impôt** ont été formulées en 2013. Comment fera-t-on à l'avenir pour ces contribuables en grande précarité financière puisque leur entreprise n'aura pas la légitimité pour leur accorder des délais de paiement de l'impôt ?

Alors pourquoi tout ça ? Puisque le prélèvement à la source existe déjà pour les plus-values immobilières, les cotisations sociales, le prélèvement forfaitaire non libérateur sur les dividendes, les différents prélèvements forfaitaires libérateurs comme sur l'assurance-vie par exemple.

Les mauvaises langues disent qu'il s'agit d'un cheval de Troie destiné à enfin permettre la progressivité de la CSG (récemment jugée comme inconstitutionnelle, rappelons-le) en la fusionnant avec l'impôt sur le revenu. Mais doit-on écouter les mauvaises langues ?

*Rolland NINO  
Directeur général BDO France*

**BDO est un cabinet d'audit et de conseil leader à Versailles, également présent dans 40 bureaux en France et 154 pays dans le monde.**

**Pour en savoir plus : [contact@bdo.fr](mailto:contact@bdo.fr)**

# Shopping en ligne : Les Saveurs à l'honneur

Profitez des Offres Découvertes  
de vos commerçants sur



**PIERRE & TIM**  
COOKIES ARTISANAUX

20% de remise  
Sur votre commande

Versailles-drive.com



Versailles-drive.com

**-10 % sur votre commande**



Versailles-drive.com



**1 cadeau gourmand offert pour l'achat de tapenade ou d'olives françaises**



Les Halles  
Carré à la Marée

78000 Versailles

**FROMAGERIE LEGALL**  
*Dynamisme et qualité*

1 cadeau gourmand offert pour l'achat d'un camembert ou d'Ossau Iraty

Versailles-drive.com

**Offres Valables jusqu'au 31 Octobre 2016**

**Toutes les infos et la découverte des boutiques en ligne :**  
**www.versailles-drive.com**



# L'UNPI 78 accompagne les copropriétaires, conseils syndicaux et syndic bénévoles

**+** Les problèmes de copropriété sont nombreux, et parfois très complexes. Que vous soyez un conseil Syndical, syndic bénévole ou simplement copropriétaire, l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI) vous propose ses services pour vous aider à répondre à toutes vos interrogations.

**Conseil Syndical** : quels sont vos droits par rapport à votre syndic ? Consulter les documents de la copropriété avant l'AG, bien gérer la réunion préparatoire, contrôler les comptes, vérifier l'action du syndic...

**Syndic bénévole** : préparer votre AG, rédiger les projets de résolution, déterminer les majorités de vote, procéder à la répartition des charges, ventiler les charges récupérables et déductibles, présenter la comptabilité, ne pas commettre d'erreurs dans les délais de convocation, connaître les délais et les procédures de recours...



**Copropriétaire**, comment vous faire entendre par votre syndic ? Faire inscrire un projet de résolution à l'ordre du jour, connaître les délais pour contester une décision d'AG, quels sont les vices de forme permettant de faire annuler une AG, comprendre et analyser la comptabilité qui vous est présentée...

**Adhérer à l'UNPI** c'est :  
- la possibilité de rencontrer d'autres copropriétaires et échanger avec eux sur

vos problèmes et les solutions apportées.  
- c'est l'assurance d'être conseillé, orienté par une équipe de consultants, au plus près de vos problèmes, à cœur de vous apporter des conseils adaptés.

**UNPI 78 - 22 rue du Général Leclerc  
78000 VERSAILLES  
Tél. 01 39 50 74 01  
contact@unpi78.fr  
www.unpi78.fr**

## Trouvez un emploi grâce au Réseau Entreprendre Yvelines

**Le Réseau Entreprendre accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprise. Pour bénéficier de cet accompagnement, le créateur doit, entre autres, justifier d'une création nette d'emplois à court terme. Lorsque le projet est validé, le porteur de projet devient alors lauréat et bénéficie d'un accompagnement personnalisé.**

**+** Celui-ci est réalisé gratuitement par des chefs d'entreprise, adhérents de l'association « Réseau Entreprendre ».

Les lauréats bénéficient de leurs conseils et sont suivis mensuellement lors de réunions opérationnelles. Ils jouent également de leurs réseaux pour « ouvrir des portes ».

De plus, les porteurs de projets bénéficient d'un soutien financier par l'octroi d'un prêt d'honneur pouvant aller jusqu'à 90 000 euros. Il est remboursable sur cinq ans, sans intérêt.

Le réseau Entreprendre est une fédération

avec des antennes locales. Ainsi, le « Réseau Entreprendre Yvelines » a vu le jour en 2009. Il accompagne chaque année une quinzaine d'entreprises.

Ces sociétés à fort potentiel recrutent régulièrement. C'est ainsi que 1 100 emplois ont été créés dans le département des Yvelines en cinq ans.

Aussi, pour faciliter la recherche du bon profil, le Réseau Entreprendre Yvelines vient de mettre en place une page sur son site web. Elle est dédiée à l'ensemble des offres des entreprises lauréates (CDD, CDI, stages). Vous y verrez également figurer les offres d'emplois des membres de l'association « Réseau Entreprendre ».



## reseauentreprendre

Les métiers sont très divers puisque l'on y voit figurer des offres pour des graphistes, mais aussi pour des ingénieurs ou des conducteurs de travaux.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du réseau entreprendre pour votre recherche d'emplois : <http://www.reseau-entreprendre-yvelines.fr/>

*Arnaud Mercier*

**Pour plus d'information :**  
**Réseau Entreprendre Yvelines**  
**2 place de Touraine**  
**78000 VERSAILLES**  
**Téléphone : 01 70 29 08 41**  
**<http://www.reseau-entreprendre-yvelines.fr/>**  
**Email : [yvelines@reseau-entreprendre.org](mailto:yvelines@reseau-entreprendre.org)**

Publireportage

## Des créations uniques et de qualité en un seul lieu

Un cadeau à faire ? Votre déco à repenser ? Poussez la porte de « La Boutique des créateurs », rue de la Paroisse, qui propose des créations en exclusivité à Versailles, à la manière d'un concept store (commerce de détail thématique).



Elle-même créatrice, Marie-Charlotte met en avant les créateurs. Après avoir organisé des marchés de créateurs, à Versailles, puis des boutiques

éphémères pour la fête des mères et Noël, aujourd'hui place à une boutique pérenne rue de la Paroisse ! Mais le principe reste le même ! Réunir dans un lieu unique des créateurs de divers horizons et présenter tous les mois des nouvelles collections et des nouvelles marques. Cette boutique de caractère à la fois tendance et chaleureuse vous accueille sur deux étages.

### Diversité et sélection

La qualité des créations est une évidence. « Nous ne sélectionnons que des créateurs passionnés. C'est notre signature, une sélection riche et pointue ». On est d'ailleurs frappé par le choix : vêtements de femmes ou d'enfants, bijoux, sacs, cosmétiques, objets de décoration tendances, coussins, tapis, meubles... Plusieurs créateurs versaillais sont d'ailleurs partenaires de la boutique !



### Passion et savoir-faire

Marie-Charlotte vous conseille et vous présente les collections avec enthousiasme.

« Les créateurs ont chacun une histoire à raconter qu'ils font sans cesse vivre à travers de nouvelles idées et de nouvelles collections. » Elle ajoute: « « fait main », « fabriqué en France ou ailleurs dans le monde », les articles sont surtout conçus

créés et réalisés avec passion et savoir-faire, en petite série ou en pièce unique. »

Sophie MAURICE

**La Boutique des Créateurs - 33, rue de la Paroisse - 78000 Versailles**  
<https://www.facebook.com/laboutiquedescreateursversailles/> - Ouvert du mardi au samedi 10h- 19h



# Apprenez les gestes qui sauvent !

**La campagne d'information et de formation aux premiers secours « Adoptons des gestes qui sauvent » a été lancée conjointement le 14 septembre par la Fédération des sapeurs-pompiers, la Croix-Rouge et la Protection civile. L'occasion pour Versailles+ de rencontrer Aurélie Musseau, directrice locale de l'urgence et du secourisme de la Croix-Rouge de Versailles.**



Lors des attentats de 2015, les médias ont largement relayé la présence et le travail des secouristes bénévoles de la Croix-Rouge. Une équipe de

l'unité de Versailles était d'ailleurs présente sur les lieux. Beaucoup de citoyens ont alors pris conscience qu'ils ne savaient pas quoi faire s'ils se retrouvaient confrontés à une situation d'urgence dans leur entourage proche ou sur la voie publique.

## **Versailles+ : Quel est le rôle des secouristes bénévoles de la Croix-Rouge ?**

**Aurélie Musseau :** La Croix-Rouge en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics est présente sur tous les événements publics locaux ou nationaux via des postes de secours. Elle participe aux cellules d'écoute établies par une préfecture ou le ministère des Affaires étrangères lors de catastrophes ou attentats, aide à la surveillance des personnes âgées lors d'épisodes caniculaires et soutient des habitants sinistrés lors de catastrophes naturelles. Et notre unité accueille environ 400 personnes par an pour les former aux gestes qui sauvent.

## **V+ : Quelles formations de secourisme sont dispensées à l'unité locale de Versailles et à qui s'adressent-elles ?**

**AM :** Nous assurons l'Initiation aux premiers secours (IPS), l'Initiation aux premiers secours pour les enfants et nourrissons (IPSEN) et la Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). L'IPS dure environ deux heures, l'IPSEN quatre heures et le PSC1 une journée. Ces formations s'adressent à tous les citoyens. Nous ne formons pas en entreprise. L'IPS est aussi ouvert aux enfants à partir de 10 ans.

## **V+ : Comment se déroulent ces formations ?**

**AM :** L'IPS permet d'apprendre à donner l'alerte aux pompiers et au Samu, c'est capital. Les mots qui sauvent sont aussi important que les gestes. On apprend également à se mettre en sécurité pour être efficace, le massage cardiaque et à se servir d'un défibrillateur.

N'oublions pas la surveillance nécessaire avant l'arrivée des secours. L'IPSEN est un IPS plus poussé qui s'adresse aux jeunes parents, grands-parents ou toute personne s'occupant d'un nourrisson ou d'enfants. Le PSC1 reprend les bases de l'IPS, comment agir sur les plaies, difficultés respiratoires, brûlures et initie à la réduction des risques (IRR). Chaque participant reçoit une attestation à l'issue de ces formations.

Sophie MAURICE

**Croix-Rouge française, unité locale de Versailles - permanence du pôle secourisme : mardi de 19h à 21h - dlus7825@gmail.com - Tél. 01 39 02 32 26**  
**PSC1 : 60€ - IPSEN : 20€ - IPS : 10€ (montants reversés intégralement à l'unité locale pour l'entretien des matériels de secours)**

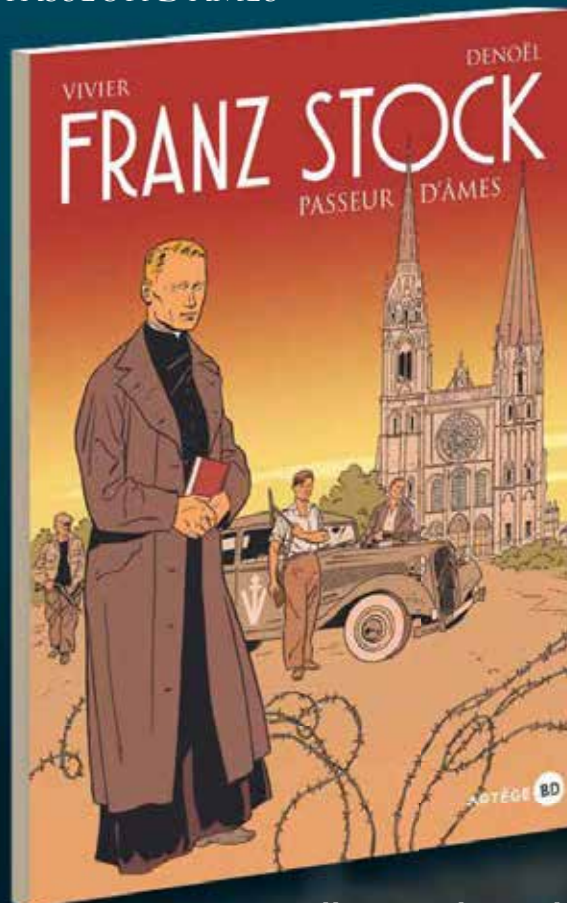


# FRANZ STOCK

## PASSEUR D'ÂMES

Parution  
octobre 2016

Scénario : Jean-François Vivier  
 Dessins : Denoël  
 Couleurs : Joël Costes



**Un Allemand au chevet  
de la Résistance française !**

## Deuxième Mandat pour la reine du Château

**Catherine Pégard reste à Versailles pour un nouveau bail de trois ans.**

**+** Le suspense est levé. Catherine Pégard reste à Versailles et va poursuivre l'œuvre qu'elle a entreprise depuis cinq ans « en ce lieu qui fait rêver le monde » selon sa propre expression. Sa reconduction est le signe d'une réussite. Son passé de journaliste n'a pas été inutile : elle avait pendant un quart de siècle couvert l'actualité dans le sillage de trois présidents, Giscard, Mitterrand et Chirac. Sa fréquentation assidue de l'Élysée l'avait conduit à devenir conseiller de Nicolas Sarkozy et permis d'acquérir les vertus nécessaires pour se concilier les puissants. Elle a pu ainsi nouer de bons rapports avec François Hollande qui a joué un rôle essentiel dans la prolongation de son mandat à la tête de l'établissement public de Versailles, car les prétendants ne manquaient pas.

Pendant son quinquennat, Catherine Pégard a agi en véritable stratège : « d'abord écouter, se laisser envahir par ce lieu d'excellence ». Désarmer ensuite la cabale que son prédécesseur Jean Jacques Aillagon, déçu d'être écarté, avait tenté de fomenter contre elle, obtenir la neutralité des syndicats et continuer ainsi à poursuivre le programme de restauration et d'embellissement du château. Bien secondée par une excellente équipe, avec sa méthode faite de mesure, de respect d'autrui et d'une sorte de réserve naturelle, elle a imprimé sa marque avec des expositions brillantes comme celles consacrées à la mort de Louis XIV ou à de Gaulle à Trianon. Elle a encouragé l'art contemporain sans être toujours comprise de l'opinion en raison de l'audace de certains artistes. Elle a surtout exercé ses fonctions dans un climat difficile, avec des ministres de la culture qui n'ont cessé de manifester ouvertement qu'ils n'affectionnaient pas Versailles. Elle a du faire face à des réductions budgétaires considérables, une diminution de moitié des subventions publiques. Et aujourd'hui, avec la menace terroriste, ce sont les recettes du tourisme qui sont affectées.

Catherine Pégard n'a pas baissé les bras devant cette avalanche de difficultés. Elle a pris son bâton de pèlerin et entrepris de séduire des mécènes, auprès des particuliers comme des entreprises avec des résultats. A l'étranger, elle reçoit toujours un accueil digne d'un chef d'Etat, tant la renommée de Versailles est éclatante. Peu à peu les initiatives privées françaises ou étrangères, prennent la relève de l'Etat défaillant. Le mécénat de Dior via LVMH, la fondation Philantropia ont permis de rétablir



Photo © Thierry Bour+1/2

les gloires passées dans leur splendeur et sont accompagnés de beaucoup d'autres initiatives. Signe éclatant de l'aura retrouvée de Versailles la venue d'Alain Ducasse qui vient d'ouvrir un restaurant de prestige susceptible d'attirer une clientèle internationale.

Grâce à ces atouts et à la force que donne la continuité d'un mandat qui devrait durer huit ans au total, Catherine Pégard continuera

inlassablement une œuvre qui lui confèrera une place essentielle dans l'histoire contemporaine du château. En tant que Versaillais, nous ne pouvons que nous réjouir de la savoir aussi longtemps à ce poste phare, d'autant qu'elle a établi avec la ville des relations qui n'avaient pas été aussi cordiales depuis longtemps.

*Michel Garibal*

# Les premiers pas avec son bébé.

Déjà adolescente Charlotte Poussin se passionnait pour les livres de pédagogie consacrés aux enfants. Aujourd'hui elle est diplômée de l'Association Montessori Internationale, auteur de nombreux ouvrages et coffrets pédagogiques et mère de cinq enfants.



Charlotte Poussin propose une approche inédite de l'existence du bébé, de sa conception à l'âge de trois ans. Elle a relu les écrits de Maria Montessori en y recherchant tous les propos concernant les nouveaux nés. A ces enseignements, elle a joint ses propres expériences ainsi que des témoignages d'experts, sans compter nombre d'activités pédagogiques faciles à mettre en place.

## Pas de recette, mais des conseils

Face à un nouveau né, il faut avant tout avoir confiance en soi, que ce soit ou non son premier enfant. Il n'y a pas une « seule méthode, une seule manière de faire ». En revanche écouter sa voix intérieure, l'instinct maternel est primordial. Un parent sait de lui même ce qui est bon pour son enfant et c'est le plus souvent une question de bon sens. Encore faut il savoir refuser, ou du moins mettre à distance, les influences de l'entourage qui croyant bien faire abreuve de conseils les jeunes parents. Charlotte Poussin remarque que les adultes n'ont aucune inhibition dans leur contact avec les enfants, ils les abordent, leurs parlent, les touchent comme jamais ils ne le

feraient avec un autre adulte...

L'empathie est le maître mot de « l'état d'esprit Montessori ». L'adulte doit se mettre à la place de l'enfant, du nouveau né, ce que à contrario, l'enfant lui ne peut pas faire. Mais par un processus d'imitation, l'enfant apprendra l'empathie en retour.

## La naissance : un choc pour le nourrisson

Passer d'un monde à un autre, n'est pas sans conséquences dans la vie d'un être humain. La mère est souvent le centre de l'attention lors de l'accouchement, aux dépens du nouveau né qui se trouve propulsé dans un lieu violemment éclairé, bruyant. Il est manipulé avec plus ou moins de douceur, parfois éloigné brutalement de sa mère etc. Pourtant ces instants uniques de la naissance impactent sur la vie future de l'enfant. Ce dernier ressent tout et ce dès la vie in utero comme le montre d'ailleurs l'haptonomie ( création d'un contact entre le bébé et ses parents avant la naissance) dont la pratique est préconisée par de nombreux thérapeutes.

Ainsi le nouveau né, ce « trésor extrêmement délicat » a droit à tous les raffinements, à toute la douceur, à toute la protection possible, accompagnés d'une parole rassurante lui expliquant les événements en cours. « Déjà l'intention de vouloir le rassurer est positive pour le bébé ( intonation, geste, chaleur etc) » nous explique Charlotte



Poussin. Obéissance, sagesse, caprice, « propreté », sommeil, tous ces thèmes et bien d'autres qui jalonnent la vie de l'enfant sont ainsi abordés sous l'angle bienveillant du docteur Maria Montessori. Ainsi, peu à peu l'enfant pourra quitter ce cocon édifié par sa mère, elle même entourée par le père, étape par étape, afin d'atteindre l'autonomie, l'indépendance et la liberté ...d'être lui-même

Véronique Ithurbidé

**Pour les grands un nouveau « coffret Montessori » est sorti : « J'apprends à lire avec Montessori », de même qu'une traduction inédite en français de l'édition historique du manuel pratique de la méthode du Docteur Maria Montessori. « Montessori de la naissance à 3 ans, apprends-moi à être moi-même » de Charlotte Poussin, Editions Eyrolles, 16 euros 90**

## La rue Albert Sarraut

chaque mois une rue vous est contée

La rue Albert Sarraut, qui grimpe de la gare de Porchefontaine à la rue des Chantiers, en passant sous la Grande Ceinture, s'appelait la « rue des Tribunes » jusqu'au 12 décembre 1931: c'était un chemin de terre qui longeait le champ de courses hippiques construit sous Napoléon III, en 1864, et fréquenté par l'Empereur lui-même, l'Impératrice et leur entourage. C'était une « rue » en piteux état, comme les autres voies de ce quartier, boueuses et mal assainies. Mais en 1928, Albert Sarraut propose une loi sur « l'aménagement de lotissements défectueux ».Ce qui encourage la

Municipalité de Versailles à classer comme voies privées, à les goudronner ( non sans que les propriétaires riverains aient effectué à leurs frais des travaux de tout à l'égout).La Municipalité décide en 1931 que la rue des Tribunes s'appellera la rue Albert Sarraut, d'autant que le ministre Sarraut est venu en personne assister à l'inauguration récente des voies de Porchefontaine.

Albert Sarraut (1872-1962), homme politique de la III<sup>e</sup> République, député radical-socialiste et plusieurs fois ministre,

est notamment connu pour sa gestion des colonies françaises ; il fut gouverneur d'Indochine et ministre des Colonies.

Marie-Louise Mercier-Jouve



## Cultiver des plantes sur un balcon ou une terrasse

La culture en pots est en plein essor car elle permet des changements fréquents de décor tout en respectant le besoin des plantes.

**+** Le bois, la terre cuite et le grès sont les meilleurs matériaux car ils permettent aux racines de respirer. Le grès ne craint pas les fortes gelées. Le bois présente l'inconvénient de pourrir. Si vous utilisez un pot en terre cuite neuf, laissez-le tremper quelques heures dans l'eau avant d'y faire vos plantations: cela évitera à l'argile de se gorgier d'eau d'arrosage, en principe prévue pour les plantes. Quant aux bacs en plastique, d'une esthétique discutable, ils présentent l'avantage d'être léger et souvent de couleur agréable.



Profiter de son propre petit jardin quand on habite en ville est un rêve réalisable. Quelle que soit la superficie de votre balcon ou de votre terrasse, un aménagement est toujours possible grâce aux plantes avec un développement. Un bel ensoleillement crée une harmonie de couleurs et de parfums ou l'on utilise des pots de fleurs dont les compositions intègrent le dipladenia, le géranium, le souci... L'aménagement du balcon ou d'une terrasse orientée au sud permettra d'introduire une ambiance méditerranéenne comme un palmier, du laurier-rose ou de la lavande en pot. Il existe de nombreuses fleurs adaptées à un balcon ombragé. Ainsi les bégonias, les fuchsias ou les impatiens apportent de joyeuses touches multicolores à une terrasse peu ensoleillée. Une plante grimpante d'ombre sera parfaite pour habiller un mur.

Il est possible aussi de réaliser un potager en hauteur sur un balcon ou une terrasse. Ce sont des structures en bois que l'on trouve principalement dans les jardinerie ou grande surface. On peut installer un petit verger avec des arbres fruitiers nains dans l'attente de déguster de savoureux fruits. Pour le choix des plantes, regardez avant de choisir qu'elle est l'orientation, l'ensoleillement et le vent sur le balcon. Selon la présence du soleil, certaines fleurs seront à bannir. Sur un balcon qui reçoit peu ou pas de lumière, il faudra naturellement choisir des plantes appréciant la mi-ombre ou l'ombre. Et pensez aussi au temps que vous pourrez accorder à vos plantes car il est inutile de passer plusieurs week-ends pour créer un joli balcon, si l'on n'a pas le temps de s'en occuper. Les plantes demandent un minimum d'entretien. Les plantes aromatiques

comme la ciboulette, la menthe ou le persil ainsi que les azalées, les narcisses ou le fuchsia s'accommodent aussi de la mi-ombre, tandis que les arbres fruitiers nains ont besoin de soleil en abondance. Les plantes vertes qui seront vos grandes alliées lors de l'aménagement de votre balcon, s'épanouissent en général sur les balcons ombragés ce qui est souvent le cas en ville. Ajoutez donc des fougères et des lierres panachés à vos fleurs, car en plus d'être assez résistantes, elles courent et habillent l'espace en peu de temps. Choisissez aussi des plantes grimpantes sur la rambarde : hortensia grimpant, jasmin ou belles capucines. Il existe des variétés qui n'abîment pas les murs (la glycine, le houblon, le jasmin) et vous pouvez donc les laisser courir sans souci. Bien résistantes, elles permettent d'encadrer une jolie fenêtre, de masquer une rambarde ou d'atténuer un vis-à-vis gênant. Les variétés les plus adaptées pour fleurir son balcon sont : le fuchsia (blanc, rouge, rose, violet...), les impatiens, les bégonias, les rosiers miniatures, l'iris, la primevère, la marguerite. Variez les plaisirs des plantations au fil des saisons avec un décor changeant au balcon ou en terrasse. Les plantes cultivées en pot nécessitent des soins et de l'attention pour rester en bonne santé : arrosage, fertilisation et taille sont les clés de la réussite !

Thibault Garreau de Labarre



### TRAVERS DE PORC

laqués

Pour 4 personnes

Temps de préparation : 15 mn

Temps de cuisson : 50 mn

Ingrédients :

1 kg de travers de porc

1 bouquet garni,

1 gousse d'ail

2 cs de sauce Worcestershire

2 cs de moutarde de Dijon

1 cs de miel,

2 cs de ketchup,

5 cs de sauce soja

**Faites cuire** le travers, préalablement coupé en portions, pendant 15 mn avec le bouquet garni dans une casserole d'eau bouillante

**Préparez** pendant ce temps-là la marinade en mélangeant la sauce Worcestershire, la moutarde de Dijon, le ketchup, le miel, les 5 cuillères de sauce soja et la gousse d'ail écrasée.

**Sortez** les travers de l'eau, égouttez-les et laissez-les mariner pendant une ½ heure.

**Préchauffez** le four à 180°.

**Placez** les travers dans un plat. Rallongez le reste de marinade si besoin et badigeonnez tout au long de la cuisson (35 mn) en retournant les morceaux.

**Servez**-les avec des pommes vapeurs persillées et citronnées.

WWW.BOUCHERIE-GAUDIN.FR

CARRÉ AUX HERBES, PLACE DU MARCHÉ NOTRE-DAME  
78000 VERSAILLES 01 39 53 18 78

LE MARDI, DU JEUDI AU SAMEDI DE 7H30 À 13H ET DE 16H À 19H  
ET LE MERCREDI ET DIMANCHE DE 7H30 À 13H

# UN ASSUREUR À VOTRE ÉCOUTE

*assurances*

## Juillard

Place Hoche



**Cabinet HUBERT JUILLARD**

Assureurs à Versailles depuis 1948 - 10 place Hoche

Courtage d'Assurances OGCA SARL au capital de 7622 € RCS Versailles 306591777 - ORIAS 07000303 Information sur registre [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

**01 39 24 85 15**

Contrat collectif  
d'assurance vie  
multisupport

**afer**   
CORRESPONDANT



ARTS ET  
MENUS PLAISIRS  
À LA COUR

DU 7 AU 30  
OCTOBRE 2016

VERSAILLES  
FÊTE D'AUTOMNE

50 ANTIQUAIRES  
& GALERIES D'ART



**QUARTIER DES ANTIQUAIRES • MARCHÉ PERMANENT**

Passage de la Geôle - Rue du Bailliage - 10 rue Rameau  
78000 VERSAILLES (10 mn à pied du Château)



[www.antiques-versailles.com](http://www.antiques-versailles.com)



Antiques Galleries Versailles